

DERRIÈRE LE NIQAB

10 ans d'enquête sur les femmes
qui ont porté et enlevé le voile intégral

AGNÈS DE FÉO

Préface d'Olivier Roy

DERRIÈRE LE NIQAB

10 ans d'enquête sur les femmes
qui ont porté et enlevé le voile intégral

ARMAND COLIN

Directrice artistique : Élisabeth Hébert

Photographies in texte : Agnès De Féo

Mise en pages : Nord Compo

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



©Armand Colin, 2020

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN 978-2-200-62943-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*À la mémoire de mon père Tullio
à qui je dois ma passion
pour les comportements
religieux insolites*

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à toutes les femmes, plus de deux cents, qui se sont confiées à moi en m'ouvrant leur vie intime. Elles m'ont autorisée à recueillir leur histoire en dépassant leur crainte d'être instrumentalisées, car elles sont régulièrement la cible d'attaques et d'articles caricaturaux. J'espère qu'elles me pardonneront d'avoir révélé leurs confidences. Mon but a été de les humaniser afin de permettre au public de mieux les comprendre, tout en les protégeant par l'anonymat, et en conservant pour moi les secrets de celles dont l'identité est révélée car devenue publique.

Mes remerciements les plus sincères s'adressent à Michel Wieviorka qui a dirigé ma thèse de doctorat en sociologie à l'École des hautes études en sciences sociales, sans oublier les membres du jury, Jean Baubérot, Nilüfer Göle, Farhad Khosrokhavar, Raphaël Liogier et Alain Policar.

Je manifeste ma plus profonde gratitude à Olivier Roy dont l'œuvre a fortement motivé ma recherche et qui, le premier, a compris l'intérêt de mon travail sur le voile intégral dès 2006. Il m'a fait l'honneur de préfacer ce livre.

Et bien sûr Corinne Ergasse, mon éditrice, qui m'a contactée en janvier 2018. Elle a aussitôt saisi la valeur de cette étude inédite. Sans elle, ce livre n'aurait pas existé.

Derrière le niqab

Deux spécialistes m'ont fait part de leurs précieuses remarques après leur lecture attentive du manuscrit : Mohammed-Habib Samrakandi, anthropologue du fait religieux musulman soufi et directeur de la revue *Horizons maghrébins* ; Bernard Godard, chargé de mission au bureau des cultes du ministère de l'Intérieur. Je remercie également mon amie Raba Hammo, écrivaine palestinienne, qui m'a apporté son aide à la traduction et qui a sous-titré mon dernier documentaire en arabe. Et bien sûr, Marc Rozenblum, mon mari, qui m'a toujours prodigué un soutien indéfectible et m'a ouvert les portes du judaïsme ultra-orthodoxe. Outre ses multiples relectures, il n'a pas hésité à partager mon terrain lorsque j'ai eu besoin d'accéder aux hommes du Tabligh en Inde et aux salafistes à Tunis.

Conventions lexicales

Les mots pour désigner le voile intégral

Différents termes désignent le vêtement féminin qui voile le visage. Le plus usité, niqab, vient de l'arabe *an niqâb*, issu du verbe *naqaba*, qui signifie creuser un trou (pour les yeux). En français, il est entré dans le dictionnaire *Le Robert* il y a presque quarante ans, en 1982. Quant au hijab, le voile simple, il vient du verbe *hajaba*, « interdit de voir » ; il est attesté sous la forme *hidjab* dans *Le Petit Robert* depuis 1989, soit sept ans après niqab. Jilbab vient du verbe *jalaba*, « s'habiller en vêtement », il couvre tout le corps sur lequel peut être ajouté un niqab. Sitar provient de l'arabe *satara* qui signifie cacher, il est une variante du niqab qui comprend un voile supplémentaire rabattu sur les yeux imposant une fermeture totale du visage.

L'autre terme récurrent pour désigner le voile facial est burqa, de l'arabe *burqu'*, « se cacher le visage », entré dans *Le Petit Robert* en 1993. La burqa pakistanaise aux couleurs pastel est un costume quasi identique au *chadri* afghan avec son grillage brodé à hauteur des yeux, dont le port est rendu obligatoire de 1996 à 2001 sous la dictature des talibans. Après avoir été instrumentalisée pour justifier l'intervention militaire américaine en Afghanistan, la « burqa » est à nouveau plébiscitée par les promoteurs de la loi d'octobre 2010 pour convaincre les Français de la nécessité de l'interdiction du

Derrière le niqab

voile intégral. La « burqa » bleue afghane sert encore d'illustration de couverture à des livres et à des articles concernant le niqab, pourtant très différent, afin de disqualifier les niqabées françaises par un grossier amalgame. Néanmoins le terme burqa désigne le niqab noir dans certains pays comme l'Inde.

Le haïk est le voile blanc traditionnel porté en Algérie, il est entré dans le dictionnaire français en 1830 (l'année de la conquête du pays par la France). D'autres voiles de visage sont des variantes locales : la *mlaya* à Constantine (Algérie), l'*ahouli* dans la région du Mزاب (sud de l'Algérie), le *paranja* en Ouzbékistan, le *pardah* en Asie du Sud-Est, la *battoulah* ou le *boregheh* désignent le masque du golfe Persique.



Réunion à l'hôtel Bristol organisée par Rachid Nekkaz, 2011.
De gauche à droite : un sitar, un niqab et un niqab avec lunettes
noires. Trois manières de faire disparaître son visage et ses mains



Un niqab et deux sitars à Toulouse,
quartier de Basso Cambo, 2012

Le mot pour désigner la femme portant le niqab

Le terme arabe correct pour désigner les usagères du niqab est *moutanaqqiba*, c'est-à-dire la personne qui porte un objet troué. Cependant ce terme n'est pas d'un emploi aisé dans un texte en français. Il pose aussi problème en laissant croire que les femmes qui le portent en France sont étrangères ou du moins arabophones, ce qui est rarement le cas. Le niqab étudié ici est une réaction de femmes françaises et constitue un emprunt tardif autour duquel les usagères se forgent une nouvelle identité. Utiliser des substantifs arabes fausse la réalité du phénomène.

Il existe un néologisme français intéressant : « niqabée », comme participe passé d'un deuxième néologisme, le verbe « niqaber » signifiant revêtir un niqab. Le verbe niqaber

serait ainsi l'équivalent du verbe voiler. L'utilisation à la forme pronominale donne « se niqaber » sur le modèle de se voiler ; en adjectif, une « femme niqabée » comme on dit une femme voilée ; en adjectif substantivé, une « niqabée » comme on dit une voilée. Ce mot a le mérite de donner l'idée d'action volontaire. Un homme portant la cravate va se dire cravaté (du verbe cravater, entourer d'une cravate). Un homme portant une cagoule sera dit cagoulé. Niqabée paraît la meilleure solution linguistique même si elle n'est pas sans poser problème car elle réduit la femme en niqab à son costume, d'autant que certaines ne le portent qu'occasionnellement. On peut néanmoins l'accepter au regard de leur position : elles revendiquent le niqab et peuvent donc être définies par l'objet de leur revendication.

Mahomet, Mohamed ou Muhammad

Devant les multiples transcriptions du nom du prophète de l'islam, j'ai suivi l'historien américain John Tolan qui distingue le personnage historique qu'il transcrit Muhammad du personnage fantasmé en Europe depuis les croisades qu'il écrit Mahomet¹. Quant au mot prophète, il ne prend la capitale que lorsqu'il est utilisé seul : le Prophète, et non lorsqu'il est employé en nom commun. On écrira le prophète de l'islam ou le prophète Muhammad. On utilisera Mohamed ou Mohammed pour les individus qui se prénomment ainsi.

Islamophobie

Malgré ses limites sémantiques, le néologisme islamophobie s'est imposé dans l'usage de la langue française. Il a fait son entrée dans *Le Petit Robert* en 1994 : « Hostilité contre l'islam et les musulmans. » Quant à la forme adjectivale « islamophobe », elle remonte à 1988, six ans avant islamophobie, et bien avant le 11 Septembre. Malgré les mots et les faits, des journalistes, écrivains et même des chercheurs nient la stigmatisation spécifique dont les musulmans font l'objet en France, allant jusqu'à nier la réalité de l'islamophobie accusée d'être une stratégie des « islamistes ». Nous considérons dans cet ouvrage que l'islamophobie est un fait concret et avéré qui stigmatise les musulmans et les musulmanes.

Préface

Le livre d'Agnès De Féo constitue la première étude sérieuse sur les « niqabées » en France, pas seulement par le nombre de personnes interrogées, mais surtout par le temps consacré à la recherche : elle suit des femmes sur dix ans, ce qui permet de montrer que le niqab est rarement un état mais surtout un moment d'un parcours individuel plus complexe et souvent plus chaotique. On s'en doutait quand une niqabée croisait l'actualité mais on en a désormais une démonstration solide.

Le niqab est un phénomène individuel, détaché de toute tradition ou pression sociale ; les niqabées sont des solitaires qui passent leur temps à expliquer pourquoi c'est leur choix (ou ce n'est plus leur choix), et qui ont beaucoup de mal à avoir une vie sociale, même dans le micro milieu salafiste. Elles ne sont pas dans un modèle anthropologique musulman traditionnel : famille, enfants nombreux, femmes effacées. Un bon salafiste ne veut pas qu'on voie sa femme ni que celle-ci se mette en avant. Or les niqabées ne sont pas invisibles : au contraire elles veulent être vues, elles veulent sortir. Cette ambivalence profonde entre pudeur et exhibitionnisme est un élément clé, qui rebute par ailleurs bien des maris potentiels. La rhétorique féministe qu'elles mettent en avant (mon corps c'est mon affaire, je veux me réaliser moi-même, non à la

marchandisation du corps de la femme) est en opposition avec la culture traditionnelle à laquelle on associe le voilement. De plus, et c'est une découverte intéressante faite par Agnès De Féo, la pratique religieuse des femmes niqabées est faible, même dans leur appartement privé. Comme si le port du niqab absorbait tout ce qu'il pouvait y avoir de religieux chez elles. Leur dévotion tourne entièrement autour de la mise en scène de soi-même. Agnès De Féo note que la profession la plus représentée chez les niqabées est... esthéticienne.

On pourrait dire que le niqab c'est l'au-delà du voile, car la niqabée ne peut se réinscrire dans aucune tradition ni dans aucune socialisation, sinon avec quelques sœurs. Le nombre important de converties et de mères célibataires chez les niqabées est un bon indice de leur étrangeté. Du coup, il y existe un problème de marché matrimonial, mais le paradoxe est que justement en récupérant pour leur compte la répudiation, voire le principe du mariage temporaire, elles peuvent se permettre une vie sexuelle en dehors de toute perspective de construire une famille. Les niqabées tiennent les hommes à distance, souvent en avançant le prétexte qu'ils ne sont pas assez dévots (mais qui peut bien être suffisamment dévot ?), elles contrôlent ainsi leur éventuel époux en lui faisant la morale en permanence (je suis plus religieuse que toi) tout en jouant sur la casuistique salafi pour faire des mariages temporaires, c'est-à-dire s'offrir des aventures. Les niqabées ne sont en rien des modèles de vertu, mais elles l'admettent facilement. On ne peut pas parler d'hypocrisie : elles sont sur un registre qui n'est pas celui de la « bonne sœur » catholique. La burqa est leur dévotion et cette dévotion les coupe d'une société qu'elles récusent, mais elles ne la remplacent pas par une autre plus conforme à leur

piété. Elles sont donc dans la provocation permanente et non dans l'humilité. Elles peuvent se permettre des choses que la tradition, voire la morale, condamne.

Les niqabées vivent donc dans un univers imaginaire : recherche d'un prince charmant sur Internet, rêve de faire la *hijra* (Hégire) dans un pays musulman et, pour une petite minorité, fascination pour Daech qui leur offre la communauté imaginée dont elles rêvent, mais qui ne tient que par la guerre. Elles ne sont jamais adaptées à la société qui les entoure.

C'est pourquoi le niqab n'est souvent qu'un moment dans la vie de ces *born-again* ou converties. Elles ne basculent pas, en mettant le niqab, dans une contre-société salafisée et territorialisée. Elles se font leur « cinéma », d'où la véhémence de leur propos et la recherche de l'incident, ce qui les distingue des femmes voilées, version « foulard », qui cherchent l'insertion professionnelle, la reconnaissance et tout simplement la banalisation de leur voile. Une niqabée ne supporterait pas la banalisation de son geste.

Le port du niqab n'est souvent qu'un passage après lequel on cherche de nouveau une forme d'intégration sociale, soit par l'absence de tout marqueur religieux ostensible, soit par le repli sur le foulard.

En mettant en avant la dimension profondément individuelle du passage à la burqa et la crise paradoxale de socialisation qu'il entraîne (car contrairement à une idée reçue, beaucoup de pieux musulmans français n'ont guère envie de se singulariser par une compagne en burqa marchant sur leurs talons), Agnès De Féo contribue à mettre en cause cette idée d'une banlieue socialisée par le salafisme,

où la burqa ne serait qu'un voile au carré. Car les femmes en niqab ne s'intègrent justement pas dans les formes de socialisation recomposées sur des paradigmes islamiques. Elles font éclater toutes les coutures.

Olivier Roy

Sommaire

Remerciements.....	7
Conventions lexicales.....	9
Préface	15
Introduction.....	23
Le niqab des mouvements de réislamisation.....	33
Le Tabligh.....	34
Le salafisme.....	36
Le takfirisme	41
Sociologie des femmes niqabées	45
Le néoniqab	45
Profil des niqabées en France	49
Les raisons qui font porter le voile intégral.....	61
Le niqab et l'autre	73
Puissance de la séduction par la dissimulation	73
Le niqab, une démarche matrimoniale	80
Les adversaires du niqab.....	90

Derrière le niqab

Une réaction à la loi d'interdiction	97
Effet boomerang de la loi	97
Le niqab comme déviance	108
Radicalisation	117
Conclusion	123
16 portraits de femmes niqabées	
Les primo-niqabées (avant 2009)	131
Samia	131
Soraya	136
Hind Ahmas	141
Kenza Drider	147
Lila	151
Véronique	158
Sophie	161
Stéphanie	167
Les néo-niqabées (après 2009)	173
Alexia	173
Hanane	187
Saliha	194
Émilie König	203
Naïma S.	214
Manon	236

Sommaire

Lina	242
Claire	246
Réfutation des idées reçues sur le niqab	255
Mon histoire avec le niqab	269
Notes	273
Bibliographie et filmographie sélectives	279
Bibliographie	279
Filmographie	282

Introduction

Ce début de ^{xxi}e siècle a vu s'affirmer en France de jeunes musulmans et musulmanes manifestant publiquement leur identité religieuse par l'habillement « islamique ». Le voile intégral apparaît dans le pays, de manière marginale, dans la seconde moitié des années 2000 dans un contexte de stigmatisation du voile simple, notamment à l'école, qui dure alors depuis deux décennies. La première polémique, entrée dans les mémoires sous l'expression « affaire du foulard », a pris une ampleur publique et médiatique en septembre 1989, après le refus de trois élèves d'ôter leur foulard en classe, aboutissant à leur exclusion temporaire et, quinze ans plus tard, au vote de la loi du 15 mars 2004, dite d'interdiction des signes religieux à l'école.

Le niqab, qui nous intéresse ici, a fait l'objet en juin 2009 d'une polémique² succédant au lancement d'une mission d'information parlementaire³ en vue d'interdire la dissimulation du visage dans l'espace public. L'étude présentait un biais de représentativité : une seule femme portant le niqab a été auditionnée, la médiatique Kenza Drider. À partir de juin 2009, le voile intégral a enflammé les médias, autorisant tout un chacun à prendre position et à s'indigner publiquement, sans avoir de connaissance du sujet. Hommes et femmes politiques ont largement usé du niqab comme symbole de l'inégalité des sexes dans